



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Démocratisation des études de médecine

Question écrite n° 1261

Texte de la question

M. Pierre-Yves Cadalen attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la nécessaire démocratisation des études de médecine, qui constituerait une solution face au manque chronique de médecins. La pénurie de professionnels de santé est une des causes des fermetures de services constatées régulièrement, en particulier l'été et amplifie la situation dramatique dans laquelle se trouvent les services d'urgence du pays, mise en lumière une fois de plus par un rapport du SAMU - Urgences de France en septembre 2024. Le nombre d'apprentis-médecins, encore bien trop faible malgré la suppression du *numerus clausus*, ne permet pas d'envisager une amélioration de la situation à court terme. Au centre hospitalier de Brest, cette crise des urgences crée des situations insoutenables : du 10 juillet au 7 août 2024, 127 patients de plus de 75 ans ont attendu en moyenne 23 heures sur un brancard aux urgences. La mise en place d'une allocation d'autonomie pour les étudiants en médecine permettrait d'augmenter le nombre d'étudiants dans ces filières, ainsi que leur taux de réussite. Une telle allocation permettrait également la démocratisation des études de médecine. Selon les chiffres du ministère de l'enseignement supérieur, plus de 52 % des étudiants inscrits dans un cursus de médecine en 2016-2017 ont des parents « cadres et de professions intellectuelles supérieures », contre seulement 5,5 % de parents ouvriers. En France, les études de médecine sont les plus clivées socialement : cette même année, les enfants de cadres ne représentent que 31,7 % des étudiants dans les autres filières universitaires. Même dans les classes préparatoires aux grandes écoles ou dans les écoles de commerce, le taux d'étudiants enfants de cadres est inférieur à celui que l'on retrouve dans les études de médecine. La raison principale de ce clivage social tient aux spécificités de cette formation : particulièrement exigeante et longue, elle retarde d'autant l'indépendance financière des étudiants et se retrouve donc réservée à ceux dont les parents ont « les moyens ». Fournir aux étudiants en médecine une allocation d'autonomie dès la première année, pour la durée de leurs études, en échange d'un engagement de service public, serait une grande avancée. L'actuel contrat d'engagement de service public, ne pouvant être conclu qu'à partir de la quatrième année du cursus, ne permet pas de lever la barrière financière à l'entrée dans les études de médecine. Sur la base de ces éléments, il lui demande quelles mesures elle prévoit de mettre en place pour démocratiser les études de médecine et permettre à un plus grand nombre d'étudiants de les entreprendre avec succès.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Yves Cadalen](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1261

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2024](#), page 5614